

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 1^{er} mars 2021



**OBJET : Réponse - Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2021-8**



En réponse à votre demande du 27 janvier dernier visant les « évaluations du PQDCS réalisées par la Santé publique, incluant les plus récentes évaluations et toutes les recommandations faites par la Santé publique au sujet du programme (admissibilité, accessibilité, paramètres, promotion, groupes d'âge visés, et tout autre aspect jugé pertinent par la Santé publique) », vous trouverez ci-joint les documents détenus par l'Institut national de santé publique du Québec.

Certains documents ne sont pas communiqués en vertu de l'article 9 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels puisqu'il s'agit d'ébauches et de versions préliminaires de documents.

D'autres documents relèvent plutôt de la compétence du ministère de la Santé et des Services sociaux puisqu'ils ont été produits par lui ou pour son compte. Conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous référons pour ces documents au responsable de l'accès aux documents du Ministère :

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Monsieur Daniel Desharnais, sous-ministre adjoint
Direction générale de la coordination réseau et ministérielle
et des affaires institutionnelles
Édifice Catherine-De Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Téléphone : 418 266-8864

Télécopieur : 418 266-7024

Courriel : Responsable.acces@msss.gouv.qc.ca

...2

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,



Julie Dostaler
Secrétaire générale

p. j. - Documents
- Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2021-7710